

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2010-08 du 24 mars 2010 portant nomination
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SAS01030261S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yves CHARPAK est nommé directeur des études et de la prospective de l'Etablissement français du sang à compter du 1^{er} avril 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM